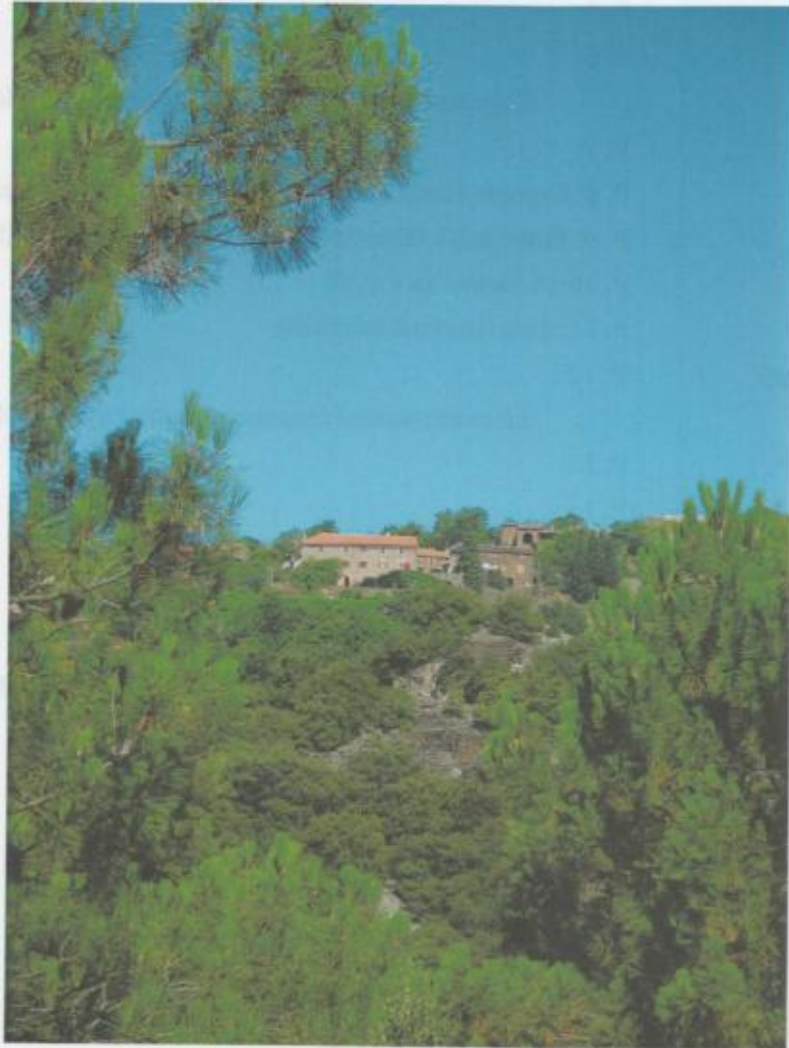


# MALBOSC



Hameau de Malbosquet

janvier 2007

Janvier 2007

Mairie de MALBOSC

Ouverture au public

Lundi:

9 h - 12 h / 14 h - 17 h

Jedi:

14 h - 17 h

Samedi:

9 h - 12 h

Tél/fax: 04 75 36 90 40

Email:

mairie.malbosc@wanadoo.fr

## SOMMAIRE

P. 1: Le Mot de Mme le Maire

P. 2: Compte-rendu du Conseil Municipal du 7 juillet 2006

P. 3: Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 septembre 2006

P. 4:

Compte-rendu du Conseil Municipal du 3 novembre 2006

P. 5:

P. 6:

Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2006

P. 7:

P. 8: Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2006

P. 9: Etat-Civil / Dons / Nouveaux habitants / Bibliothèque

P. 10: Activités du CCAS

P. 11: Une heureuse initiative

P. 12:

La communauté de communes du Pays de Jalès

P. 13:

P. 14:

Denouzavou, la page des enfants de l'école

P. 15:

P. 16: La chorale éphémère du 16 décembre 2006

P. 17: Quand craquaient les Péroux... / Association pour la sauvegarde du Patrimoine

P. 18: Des nouvelles du SIDET

P. 19: Le pin de Salzmänn

P. 20: La bête à bon Dieu

P. 21: Le plan d'action du préfet: bilan à trois mois

P. 22:

La ronce amie ou ennemie ?

P. 23:

P. 24: Mélanome: Surveillez votre peau

P. 25: Les comptes du bulletin: Année 2006

Le SPANC (Service Public d'Assainissement non Collectif) est en place depuis le 1er janvier 2007.

Les contrôles se mettent en place progressivement et débiteront au 1er février.

Pour les installations neuves dans le cas de réhabilitation de ruine ou de permis de construire, il convient de se renseigner auprès d'**Elisa Clavel** pour avoir les imprimés et les informations techniques nécessaires

À la mairie de St Paul le Jeune, Place de la mairie, 07460 St Paul le Jeune

Téléphone : 04-75-39-80-14

**Le mardi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30**

**Le mercredi de 14h00 à 17h30**

**Les jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00**



Janvier 2007

Chers administrés,

Bonne année 2007 ! Ces quelques mots résument les vœux que je forme pour vous tous, ce ne sont que des mots mais ils sont sincères. Espérons que 2007 apportera la paix dans le monde, la douceur de vivre aux plus démunis, que cessera la violence pour qu'enfin nous puissions croire en un avenir meilleur avec du travail pour tous ! Cette année qui commence sera « agitée » par les élections , que de batailles électorales en perspective! Que de promesses qui ne pourront pas être tenues...Au bout du compte, espérons que la démocratie en sortira grandie....

A la commune, les problèmes se succèdent... les pluies diluviennes des 25 et 26 novembre ont provoqué des éboulements conséquents: au Chambon, à Malbosquet, aux Escoussous. La porte du captage de la Combe a été volée, le camping une nouvelle fois visité. Une enquête est ouverte. Les travaux de réfection des voies communales ont été réalisés. Cependant, pour « Le Mas » ils se finiront après la création de la petite place du hameau pour laquelle une subvention de 50% nous est accordée par le Conseil Général. L'enfouissement des réseaux se fera dès que les autorisations de passage seront signées. Quant aux travaux AEP, le choix des entreprises a été fait lors du dernier conseil municipal, nous attendons l'exécution des travaux. En raison de la contractualisation des travaux AEP et assainissement initiée par le Conseil général et afin de réduire les investissements, l'adduction d'eau des Combres et de l'Eyrole est reportée à 2009 (?). Cette contractualisation va d'ailleurs être généralisée pour la gestion de l'aide aux projets d'équipement des communes.

L'association des maires ruraux propose que cette réforme soit effective après les élections municipales de 2008 mais vraisemblablement le budget primitif de 2007 sera établi selon ces nouveaux critères. Il faudra donc programmer plusieurs années à l'avance les différents investissements. Comment seront gérés les travaux imprévus, parfois urgents, j'espère qu'une enveloppe sera prévue pour y faire face et surtout que les communes défavorisées seront mieux aidées...

C'est une nouvelle organisation à mettre en place peut-être nous sera-t-elle profitable ? Espérons!

La commune de Malbosc est riche de ses paysages, avec le Parc Naturel Régional et le SIDET nous avons pensé à un aménagement des Cabusselades. Le propriétaire mettrait une parcelle de terrain à la disposition de la mairie et signerait une convention avec les différents partenaires. Ce lieu qui offre un paysage magnifique à 360° pourrait devenir une vitrine pour le PNR: point de départ ou d'arrivée des randonnées, mise en valeur du site, sentiers thématiques etc...

L'étude est en cours mais toute proposition sera examinée.

Il reste la ruine de Gournier que je souhaite réhabiliter. A l'heure où le ministre de la cohésion sociale a besoin de logements il me semble qu'une aide plus conséquente pourrait nous être accordée... notre dernière carte sera jouée avec le Pôle d'Economie du Patrimoine.

Espoir donc,

Votre Maire  
Alice ICARD

Mes remerciements aux personnes qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin



# Comptes Rendus de Séances

Séance du 7 juillet 2006

**Présents:** Tous les conseillers en exercice, sauf Mme Andrée NADAL, absente excusée.



- SEBA
- Syndicat AB Cèze
- Place au Mas
- Renouvellement emploi contractuel
- Remplacement poste d'adjoint administratif

## Délibération pour adhésion des communes du S.I. du Tanargue au SEBA

Le syndicat Intercommunal d'eau potable et d'assainissement du Tanargue étant en cours de dissolution, 16 communes ont demandé leur adhésion directe au SEBA pour l'ensemble des compétences en distribution d'eau potable et en assainissement.

D'autre part, la commune de Joyeuse a demandé son adhésion directe au SEBA au titre de l'opération de Pont de Veyrières, production et vente en gros d'eau potable.

Le Comité Syndical s'est prononcé favorablement pour ses adhésions au SEBA.

La commune de Malbosc ayant à se prononcer, a délibéré favorablement à l'adhésion directe au SEBA pour l'ensemble des compétences en distribution d'eau potable et en assainissement des 16 communes du Syndicat Intercommunal d'eau potable et d'assainissement du Tanargue. Le Conseil Municipal s'est également prononcé favorablement à l'adhésion directe au SEBA de la commune de Joyeuse au titre de l'opération de Pont de Veyrières, production et vente en gros d'eau potable.

## Retrait de la compétence assainissement par trois communes du SEBA 45

Les communes de Grospierres, Les Assions et Malbosc ont demandé leur retrait au titre de la compétence assainissement auprès du SEBA afin d'exercer elles-mêmes l'ensemble de la présente compétence assainissement (collectif et non collectif).

Le Comité Syndical s'est prononcé favorablement par délibération en date du 22 mars 2006.

Le Conseil Municipal, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, doit à son tour délibérer, à défaut sa décision étant réputée défavorable.

A l'unanimité le Conseil Municipal s'est prononcé pour le retrait partiel des trois communes au SEBA 45 pour la partie compétence assainissement.

## Adhésion au Syndicat Mixte d'aménagement du bassin versant de la Cèze (AB Cèze)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt pour la commune à adhérer au Syndicat Mixte d'aménagement du bassin versant de la Cèze (AB Cèze) en raison des contraintes liées à la gestion des ressources en eau.

Ce syndicat est une structure fédératrice dont les compétences s'étendent sur la majorité du bassin versant, facilitant ainsi la cohérence des projets, leur réalisation et l'instruction par les partenaires financiers.

Après avoir pris connaissance des statuts et des compétences du Syndicat Mixte d'aménagement du bassin versant de la Cèze (AB Cèze), le Conseil Municipal décide d'adhérer au présent syndicat et désigne Mme Maria SANZ déléguée titulaire pour le représenter au sein du Comité Syndical Mixte AB Cèze et Mme Alice ICARD déléguée suppléante.

## Création d'une place au hameau du Mas

Mme la Maire fait part aux conseillers municipaux de l'estimation établie par les services de la DDE concernant la création de la place publique au hameau « Le Mas ».

Un dossier de demande de subvention va être adressé auprès du Conseil Général et Mme le Maire est autorisée à procéder à la consultation des entreprises.

## Délibération pour renouvellement emploi contractuel

Le Conseil Municipal décide de renouveler le poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles pour une durée de 10 mois à compter du 1er septembre 2006. la durée de travail hebdomadaire reste fixée à 28 heures.

Mme le Maire est autorisée à signer le contrat de travail à intervenir.

## Délibération pour renouvellement contrat contractuel

Le conseil Municipal décide de renouveler l'emploi de contractuel, Agent d'entretien des bâtiments publics, qui se termine le 31 août, à compter du 1er septembre 2006 pour une durée de un an. La durée de travail mensuelle est fixée à 18h.

Mme le maire est autorisée à signer le contrat de travail à intervenir.



Séance du 7 juillet 2006  
suite



**Délibération pour remplacement du poste d'adjoint administratif**

Compte tenu de la démission de Monsieur Jean-Luc Dumas en raison d'une réorientation professionnelle, le Conseil Municipal a décidé de procéder à son remplacement et charge Mme le Maire d'étudier les candidatures présentées.

**Divers**

-Suite à une observation faite par le SDIS, la commune doit faire procéder à l'élagage de certains arbres qui gênent la circulation sur la voie communale de Sabuscles. En effet les pompiers qui l'ont empruntée avec leur camion ont été victimes de bris de rétroviseurs et gyrophare. Pour que les secours puissent intervenir afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, et compte tenu des risques incendies, les propriétaires sont invités à faire le nécessaire au plus tôt.

-La coupe des arbres bordant le chemin communal conduisant au hameau du « Mas » est terminée. Elle a été effectuée par l'entreprise BASTIDE de Joyeuse.

La même opération sera mise en place pour la voie communale de « Fourniels ».

L'estimation de la réfection de la chaussée de la voie communale de « Fourniels » a été effectuée par les services de la DDE. Mme le Maire

**Présents:** Tous les conseillers en exercice sauf Elisabeth HOURS et Mme Maria SANZ, absentes excusées.

Séance du 8 septembre 2006

En ouverture du conseil municipal, Mme le Maire présente aux conseillers Mme Evelyne BEAURAIN, qui va occuper le poste au secrétariat de mairie.

**Délibération pour création d'un poste d'agent administratif qualifié**

Le conseil municipal annule la délibération du 7 juillet 2006, portant création d'un poste d'adjoint administratif et se prononce pour la création d'un poste d'agent administratif qualifié afin d'être en conformité avec la réglementation régissant la fonction publique territoriale.

L'agent recruté pour remplacer l'adjoint administratif est engagé pour une durée hebdomadaire de 20 heures à compter du 1er septembre 2006.

**Délibération pour achat de terrain pour l'assainissement de l'école.**

Mme le Maire a obtenu l'accord des propriétaires de la parcelle B 379, sur laquelle sera mis en place l'assainissement du bâtiment de l'école, qui acceptent de céder la partie nécessaire à la commune. La superficie utile sera déterminée par le document d'arpentage établi par le géomètre expert.

Mme le Maire est chargée d'établir l'acte administratif ainsi que toutes démarches nécessaires.

Est chargée de procéder à la consultation des entreprises.

-En ce qui concerne la mise en place des barrières de sécurité en bordure de la voie située derrière l'école, l'appel d'offres a été infructueux. Une nouvelle procédure est mise en place.

-Le piquetage pour l'enfouissement des réseaux EDF et France Télécom au hameau du « mas » a débuté.

-Conformément à la législation en vigueur une étude concernant la recherche du Radon va être effectuée. Différents cabinets ont été contactés pour fournir une estimation de leur prestation.

-Une visite sur le terrain retenu pour l'assainissement du bâtiment de l'école a eu lieu en présence des représentants des propriétaires.

-Mme le Maire a pris contact avec les responsables du PNR pour avoir des informations concernant la poursuite de l'opération d'enlèvement des épaves.

-Dans le cadre de la campagne de tri, le SICTOBA a mené une étude de caractérisation des ordures ménagères.

**Délibération pour achat de terrain pour emplacement des poubelles du Mas**

Devant la nécessité de déplacer le dépôt actuel des poubelles du Mas, Mme le Maire a recherché un terrain susceptible de convenir.

M Jean-Jacques LEPRETRE s'engage à céder une partie de sa parcelle B 489 afin qu'y soit édifié l'abri qui servira au dépôt des poubelles du quartier du Mas, pour l'euro symbolique.

Le géomètre expert établira un document d'arpentage qui déterminera la surface nécessaire.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à procéder à l'achat du terrain, et à mener à bien toutes les démarches utiles.

**Délibération pour les travaux sur les voies communales**

La commission communale d'ouverture des plis concernant les travaux de voirie du mas, de Fourniels, et de Chabannes-Les Escoussous s'est réunie le 8 septembre 2006.

Parmi les offres proposées par les entreprises candidates, c'est la SAS Laupie 30580 Navacelles, qui a été retenue pour un montant de 48170 € HT.



Séance du 8 septembre 2006  
suite



- Création poste agent administratif qualifié
- Assainissement école
- Poubelles du Mas
- Voies communales
- Radon

Cette offre est celle qui est la plus proche de l'estimation effectuée par les services de la DDE.

### Délibération pour obligation de dépistage du radon

Mme le Maire expose l'obligation d'équiper les bâtiments communaux occupés plus d'une heure par jour, de dosimètres pour la détection du radon. Parmi les offres de travaux, celle de Mme Michèle SIRVEN étant la plus économique (270 €), a été retenue par le conseil municipal.

### Divers

-Dans le cadre de la réfection des menuiseries du bâtiment communal, la commission du suivi du Conseil Général a émis un avis favorable, tout en souhaitant que la municipalité procède à des travaux d'isolation et à l'installation du chauffage central dans le logement social.

La décision finale sera prise par la Commission Permanente du Conseil Général qui se réunira le 2 octobre.

-L'étude du dossier concernant la place du Mas se poursuit. Toutefois, le Conseil Général souhaiterait dans le cadre du projet paysager la pose d'un banc public et la plantation d'arbres.

Nous allons voir le coût qui résultera de cette modification. Une délibération sera prise éventuellement avec le nouveau montant.

Dans le cadre de la gestion de l'Eau, il a été signalé une rencontre citoyenne qui devrait avoir lieu prochainement à l'initiative des Associations qui souhaitent le passage en régie du SEBA. On établira la comparaison entre gestion déléguée et gestion directe.

-En ce qui concerne le cabanon de stockage des encombrants à Malbosquet, une réflexion s'est engagée au sein du conseil municipal afin de décider s'il était conservé ou détruit.

-Lors de la réfection de la chaussée à l'entrée du chef lieu, les services de la DDE ont procédé à l'élagage du tilleul qui débordait sur la route.

A ce propos, le conseil municipal prévoit d'inscrire au budget 2007, l'achat d'une scie à élaguer afin de procéder à la taille des arbres en aplomb des voies communales.

D'autre part, les bouches à clef ayant été recouvertes par le bitume, il est également nécessaire d'envisager l'achat d'un détecteur de métaux afin de procéder à leur recherche.

L'attention du conseil municipal a été appelée sur la nécessité de procéder à des travaux d'entretien sur une partie de la piste du Barre.

**Présents:** Tous les conseillers en exercice sauf Elisabeth HOURS Bernadette FILLON et Robert CHAMBOREDON, absents excusés.

Séance du 3 novembre 2006

### Travaux AEP de Fourniels

Mme le Maire expose au conseil municipal, le plan de financement des travaux de première desserte en eau potable des Hameaux de Fourniels et du Légal, divisé en trois lots:

Lot n°1: Construction d'une station de pompage par surpression: génie civil et canalisations.

Lot n°2: Equipement hydraulique et électromécanique de la nouvelle station de pompage par surpression et

Renouvellement et mise aux normes de l'armoire électrique de la station de pompage de Malbosquet

Lot n°3: Desserte en eau potable des hameaux de Fourniels et du Légal—Canalisations et accessoires

Le coût total des travaux s'élève à 95 000 € HT. Ils sont financés à 50% par le Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le dossier de consultation des entreprises dressé par la DDAF, décide du mode de dévolution des travaux par Procédure Adaptée et lots séparés et approuve le règlement de la consultation des entreprises.

### Fixation du coût du branchement d'eau au hameau de Fourniels

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L 332-15 du code de l'urbanisme il est possible de faire supporter aux propriétaires désirant se raccorder au réseau d'eau potable, le prix réel du raccordement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire payer le coût réel du branchement à hauteur de 536,60 euros décomposé comme suit:

-un acompte de 30 % pour les branchements déjà effectués, en décembre 2006 soit 160 €

-le solde à la mise en service du réseau soit 376,60 €.

### Changement d'un compteur d'eau défectueux

Mme le Maire expose qu'étant donné la hausse des prix des compteurs d'eau, il convient d'actualiser le prix de changement d'un compteur d'eau détérioré.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le prix forfaitaire de changement d'un compteur d'eau potable à 70 €.



Séance du 3 novembre 2006

suite



- Travaux AEP Fourniels
- Coût branchement d'eau neuf
- Changement de compteur d'eau détérioré
- Pose compteur de nouveau branchement
- Affectation de charges
- Extension réseau d'eau potable
- Concours du Receveur Municipal
- Décisions modificatives
- Création place du Mas

### Fixation du prix de pose d'un branchement neuf

Mme le Maire expose que selon l'article 18 du règlement du service d'eau potable, il est prévu de faire payer la pose des compteurs des branchements neufs et qu'il convient de délibérer sur le prix de cette pose.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le prix de la pose de ces compteurs à 50 €.

### Modification d'affectation de charges

Mme le Maire expose au conseil municipal que, étant donné les changements à opérer dans les horaires des deux agents de service techniques dans les mois à venir, il convient d'annuler la délibération du 7 janvier 2005 affectant les 2/3 du salaire et des charges de Mme Elisa Clavel au budget de la M49 et du 1/3 du salaire et des charges au budget M14.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le salaire et les charges de Mme Clavel au budget de la M14 à compter du 1er janvier 2007.

### Extension du réseau d'eau potable

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la consultation des bureaux d'études pour des extensions de réseaux d'eau potable ayant eu lieu en début d'année 2006.

Mme le Maire rappelle également que le bureau d'étude « Société Cévenole d'Ingénierie » à Alès, a été retenu.

Mme le Maire expose la nécessité de signer un marché public de maîtrise d'œuvre avec ce bureau d'études.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer le marché public de maîtrise d'œuvre avec la Société Cévenole d'Ingénierie.

### Concours du Receveur municipal

Mme le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de délibérer sur le montant de l'indemnité accordée au Receveur Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder une indemnité de conseil au taux de 100% à Monsieur Pierre HANON, Receveur Municipal, représentant une indemnité de 30,48 €.

### Décision modificative sur budget M49

Mme le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains articles du budget de la M49 (budget annexe du

service de l'eau) de l'exercice 2006 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

Diminution de crédits déjà alloués:

-Compte 2111-58 : -822 €

Augmentation de crédits:

-Compte 2183-58: +822 €

### Création d'une place au hameau du « Mas »

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 12 mai 2006 approuvant la création d'une place publique au hameau du « Mas ».

Le devis estimatif établi par les services de la DDE s'élève à 18 962,00 € HT, auquel s'ajoute le contrat de maîtrise d'œuvre (2 926 € HT) et les accessoires pour rendre le lieu plus convivial (arbres et banc 240 € HT) soit un total de 22 128 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

-Approuve le nouveau devis proposé par les services de la DDE

-Charge Mme le Maire de procéder aux demandes de subventions auprès du Conseil Général de l'Ardèche.

### Divers

-Il a été effectué un recensement des tombes abandonnées, pour procéder à la mise à disposition des personnes intéressées par une concession libre.

Cette opération se fera sur trois ans selon les textes en vigueur.

-Il est rappelé à chacun l'importance de faire ramoner ses conduits de cheminée, et de se protéger contre tout risque d'intoxication au monoxyde de carbone. Voir en mairie la circulaire préfectorale.

-Le conseil municipal a été informé des résultats encourageants de l'exploitation du camping de Gournier par son gérant, soit 6 297,43 € pour la saison 2006.



**Présents:** tous les conseillers en exercice, sauf Mme Bernadette FILLON, Mme Maria SANZ et Mme Elisabeth HOURS, absentes excusées.

Séance du 11 décembre 2006



- Décisions modificatives M14 et M 49
- Convention ATESAT
- SEBA
- Concours Receveur Municipal
- SDE 07
- Achat ordinateur
- Office du tourisme

#### **Décision modificative M 14**

Mme le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains articles du budget général de la commune (M 14) de l'exercice 2006 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

Diminution de crédits alloués:

Compte 6411: -230 €

Augmentation de crédits alloués:

Compte 60622: + 230 €

#### **Décision modificative M 49**

Mme le expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains articles du budget annexe de l'eau (M 49) de l'exercice 2006 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

Diminution de crédits alloués:

Compte 6152: -367 €

Augmentation de crédits alloués:

Compte 6228: + 152 €

Compte 6411: + 215 €

Total: + 367 €

#### **Convention ATESAT**

La commune de Malbosc répond aux critères pour bénéficier de l'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) et figure sur la liste des communes éligibles fixée par l'arrêté préfectoral du 12 mai 2003.

Cette convention expire au 31 décembre 2006, et il est nécessaire de renouveler cette convention qui couvrira la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2009.

Le conseil municipal demande de bénéficier de l'ATESAT, et autorise Mme le Maire à signer la convention qui contractualise cette assistance.

#### **Retrait du SEBA**

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de délibérer du retrait de la commune de Berrias et Casteljau du SEBA 45 pour la partie compétence assainissement.

A l'unanimité, les membres présents se prononcent favorablement à la demande du retrait au titre de la compétence 2-1-2 de la commune de Berrias et Casteljau, afin qu'elle puisse exercer elle-même l'ensemble de la compétence assainissement (collectif et non collectif).

#### **Adhérent au SDE 07**

Dans le prolongement de la réunion du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche du 20 octobre 2006, le Président nous informe que celui-ci a statué, à l'unanimité, sur l'adhésion de la Communauté de Communes « Eyrieux aux serres » au SDE 07 et, à titre désormais de « commune isolées », de communes du canton du Cheylard, du fait de la dissolution de l'ex-SIVM du Cheylard.

Sont annexés à la délibération du Comité Syndical, la liste des changements intervenus, dont l'assemblée est informée, ainsi que l'état, mis à jour, des adhérents du SDE 07.

S'agissant de la modification des adhésions au SDE 07, cette décision nous est notifiée, en application de l'article L 5211-8 du CGCT, chaque collectivité ou groupement adhérent au SDE 07 devant se prononcer sur ces changements dans un délai de trois mois à compter de la date de sa notification.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les changements intervenus dans les adhésions de collectivités ou groupements au SDE 07.

#### **Concours du Receveur Municipal**

Cette délibération est prise pour annuler et remplacer la délibération du 3 novembre 2006 où une erreur s'était glissée sur le montant de l'indemnité du Receveur Municipal.





Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**Demande** le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

**Accorde** l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an. Cette indemnité est calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à HANON Pierre, Receveur Municipal.

**Accorde** également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 381,70 €.

#### Achat d'un ordinateur

Mme le Maire fait part au conseil municipal du fait que l'ordinateur utilisé par le secrétariat de la Mairie est obsolète, et qu'il nécessite un remplacement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'inscrire la dépense afférente à l'achat d'un ordinateur au budget de 2007.

#### Office du tourisme

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'office du Tourisme des Vans propose de passer une convention avec la Commune de Malbosc, pour officialiser le versement de 0,05 €, soit 14,28 % de la partie qui lui est attribuée sur le montant de la taxe de séjour, elle-même fixée à 0,35 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et autorise Mme le Maire à signer la dite convention.

#### Divers

##### *-Columbarium*

Mme le Maire expose au conseil municipal qu'il pourrait être prévu la création d'un columbarium au budget 2007.

Mme Anne Bobentieth, conseillère municipale s'est proposée pour réaliser des plans et dessins pouvant servir à l'établissement d'un devis.

Ce columbarium comprendrait 7 emplacements.

##### *-Gournier*

Mme le Maire expose au conseil municipal que Mr Lèbre de l'ONF pourrait être maître d'œuvre pour la coupe d'arbres et la réalisation d'un chemin d'accès à la ruine de Gournier, derrière le HLL (Habitation Légère de Loisirs). Il réalisera un devis estimatif pour le prévoir au budget 2007.

##### *-Place du mas*

Mme le Maire rappelle au conseil municipal le projet de création de place au hameau du Mas pour un montant de 22 128 € HT.

Elle fait part au conseil municipal qu'une subvention du conseil général a été accordée pour un montant de 11 064 € (soit 50%).

##### *-Portail captage Fabre*

Mme le Maire fait part au conseil municipal du vol du portillon du périmètre de protection de la source « La Combe » alimentant les hameaux de Fabre et l'Estevenet.

Étant donné la gravité des faits, l'accès au périmètre de protection d'une source d'alimentation en eau potable étant interdit à toute personne étrangère au service d'eau potable, le conseil municipal décide de porter plainte auprès de la gendarmerie.



### Marchés de travaux AEP du hameau de Fourniels

Mme le Maire fait part au conseil municipal qu'après ouverture des plis et analyse des offres présentées, les entreprises suivantes sont retenues:

Lot n°1: Génie civil: entreprise Boyer TP

Montant du marché: 32490 € HT

Lot n°2: Electromécanique: Orivès Jean

Montant du marché: 17450 € HT

Sous réserve de l'analyse du maître d'œuvre.

Lot n°3: Canalisations: entreprise Boyer TP

Montant du marché: 36 070 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le montant des marchés et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces marchés.

### Création du SPANC

Cette délibération annule et remplace la délibération du 1er septembre 2005.

Le conseil municipal, considérant que les communes prennent obligatoirement en charge les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif et qu'elles peuvent prendre en charge les dépenses d'entretien des systèmes d'assainissement non collectif, après en avoir délibéré,

Décide de créer le service public d'assainissement non collectif (SPANC) à compter du 1er janvier 2007 sur l'ensemble du territoire communal, sous la forme de régie.

Ce SPANC prendra en charge l'entretien des installations non collectif.

Autorise Mme le Maire à signer une convention de mise à disposition du personnel et du matériel avec la commune de St Paul le Jeune.

### Ajustement des horaires des employés

Mme le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de délibéré sur les horaires de travail des employés suite à leurs changements de temps de travail.

A compter du 1er janvier 2007,

Franck Berthon travaillera du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h. Soit 35h hebdomadaires.

Elisa Clavel travaillera le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 18h, le mercredi de 8h à 12h30 et le jeudi de 13h30 à 17h30. Soit 17h30 hebdomadaires.

### Convention de déneigement

Mme le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de réaliser une convention de déneigement avec l'agriculteur Mr Zinstag de Bonnevaux afin de sécuriser ces interventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer cette convention avec Mr Zinstag.

### Divers

#### *-Pôle d'Economie du Patrimoine*

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la commune peut bénéficier de subventions pour réhabiliter la ruine de Gournier.

Le Pôle d'Economie du Patrimoine (PEP) est piloté par le Sithère (Syndicat intercommunal pour le thermalisme et l'environnement).

Le Sithère a mis en place deux programmations en 1995 et 2003 et met actuellement en place sa troisième programmation. Les travaux de Gournier pourraient faire partis de ce programme, sachant que les travaux seraient réalisés mi 2008.

Mme le Maire évoque la possibilité de ne réaliser que le clos et le couvert dans un premier temps pour un montant estimé en 2004 à 534 974 € TTC.

#### *-Contractualisation subventions du Conseil Général*

Mme le Maire rappelle la contractualisation des aides du département concernant l'eau potable et l'assainissement. Elle rappelle également l'intention du département de faire de même avec toutes les aides accordées.

Face aux difficultés de réaliser un budget pluri annuel, Mr Genest, Président de l'association des Maires Ruraux de l'Ardèche, a réalisé une enquête auprès des communes.

Mme le Maire a fait part au conseil municipal des conclusions de cette enquête.

L'association des maires ruraux souhaiterait que la contractualisation soit mise en place en 2008 (après les élections municipales).

- AEP Fourniels
- SPANC
- Horaires des employés
- Convention déneigement



## ETAT-CIVIL

### Décès

Francis CASTANIER le 21 juillet 2006 à Concoules (Gard)

Iréné HOURS le 10 septembre 2006 à Pontails (Gard)

Désiré PIALET le 21 septembre 2006 à Alès (Gard)



### Naissance

Nascimo GITTON le 7 octobre 2006 à Malbosc

## Dons au CCAS

Mr et Mme Roland GARNIER

50 €

Anonyme

50 €

## Nouveaux habitants

Stéphanie GEEL et Jean D'HENNEZEL à Fourniels.

Chloé MICHON à Aubrias.

## Rendez-vous à noter pour les élections

### Présidentielle

Premier tour : le 22 avril 2006

Deuxième tour: le 6 mai 2006

### Législative

Premier tour : 10 juin 2007

Deuxième tour: 17 juin 2007



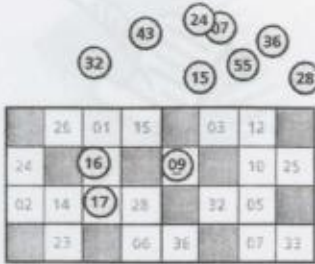
## Bibliothèque

Les responsables de l'association LIVRE'S qui gèrent la bibliothèque vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2007 et vous rappellent « l'impérieuse nécessité » de mettre à jour votre cotisation...



Merci d'avance

## Loto du CCAS



	26	01	15		03	12	
24	16		09		10	25	
02	14	17	28		32	05	
	23		06	36		07	33

Notre loto d'automne s'est déroulé le 5 novembre 2006. La météo n'était pas favorable: un bel après-midi d'automne ensoleillé ce qui explique sans doute une affluence moindre. Je comprends pour ma part qu'on préfère une promenade dans les bois... Les participants sont d'autant plus méritants!

Certains sont repartis les bras chargés car la tombola, les différents quines et la loterie représentent environ 50 lots, de quoi faire plaisir à un bon nombre !

Si tout cela est possible, c'est grâce aux nombreux donateurs, aux bénévoles qui, dès le début du mois d'octobre ont œuvré pour la réussite de cet après-midi familial. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés. Comme à l'accoutumée, crêpes et oreillettes ont eu un beau succès. La recette nette a été de 1272 €. Les enfants de l'école ont eu leur Noël que Bernard Perret transformera à son gré pour le plaisir des petits écoliers de Malbosc.

Merci infiniment à tous pour avoir participé et contribué à rendre ce loto productif et chaleureux.

La présidente du CCAS

## Repas traditionnel du CCAS

C'est le dimanche 10 décembre 2006 que le CCAS avait choisi pour réunir les aînés de la commune pour le repas traditionnel de fin d'année.

48 convives ont pris place dans notre salle des fêtes magnifiquement décorée par notre artiste en art floral: Anne Bobenrieth.

Quelques voisins étaient venus mais il y avait aussi quatre nouveaux qui ont choisi Malbosc comme lieu de vie. Bien sûr notre Conseiller Général, Jean-Paul Manificier était invité.

Après quelques mots de bienvenue et les remerciements d'usage de la Présidente du CCAS, les choses sérieuses ont pu commencer. Le repas fut jugé délicieux, c'est le traiteur de Bessèges « Côté Cour » qui officiait. Pas d'animation cette année mais un loto gratuit qui permet à quelques uns de repartir les bras chargés.



Une journée très conviviale qui augure bien d'une fin d'année prometteuse.



## Une heureuse initiative

Les journées du patrimoine arrivent à point nommé pour rappeler l'heureuse initiative de trois jeunes vacanciers: Camille, Vincent et Lucas. Tous les soirs d'été, la place du village est animée par les joueurs de pétanque mais il est vrai qu'à Malbosc il manque une buvette ! C'est ce qu'ont décidé de mettre en place pour un soir de la fin août nos trois jeunes animateurs. Une buvette où

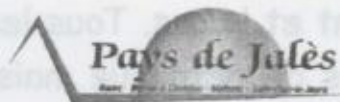
l'on vendait des sirops : grenadine, menthe et orgeat à 50 centimes d'euro le verre. Ils ont tout organisé : les affiches, rédigées à la main et apposées dans le village, le bar avec les glaçons, l'eau fraîche, les gobelets et la caisse...une journée bien remplie pour ces trois adorables gamins. Ils avaient décidé que la recette serait versée à l'association pour la sauvegarde du patrimoine.

L'excitation était à son comble lorsque les pétanqueurs sont arrivés. Ils étaient nombreux car les voisins du « Mas » étaient venus. Il a fallu organiser plusieurs jeux...la place était presque trop petite ! Le Bar a été pris d'assaut et nos barmans étaient un peu débordés. La recette qu'ils ont comptée et re-comptée le lendemain était de 27 euros et 1 centime ! Ils l'ont apportée au trésorier de l'association très heureux et fiers.

L'année prochaine nous recommencerons ont-ils dit, le trésorier a promis d'ouvrir pour un soir une véritable buvette...qu'on se le dise !







## La communauté de communes du Pays de Jalès

### Le Contrat Educatif Local

Cette année, la CDC a poursuivi sa politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse en déclinant plusieurs actions dans le cadre du Contrat Educatif Local signé avec l'Etat en 2005.

On compte 13 projets déposés auprès de Jeunesse et Sports Ardèche, en collaboration avec :

- le Centre de Loisirs Intercommunal: découverte du milieu, initiation équestre, les templiers de la commanderie de Jalès, les arts de la magie.
- l'Atelier Lecture Intercommunal: activités autour du thème des animaux et l'édition du livre-jeu réalisé en 2004.
- l'ADO CYA CYON: rencontre avec les resto du cœur, organisation d'un triathlon et un voyage littéraire à Paris.
- la bibliothèque de Saint Paul-le-Jeune: promotion de la lecture jeunesse.
- l'association HEYOKA: la récréé aux histoires, la 357<sup>ième</sup> Histoire, les rencontres pédagogiques contées.

### Le projet de voies vertes

L'étude sur la faisabilité du projet de voies vertes est en cours et sera restituée en janvier 2007. Elle définira un aménagement touristique de la voie de chemin de fer désaffectée de la ligne LE TEIL-ALES sur les communes de Berrias et Casteljau, Banne et St-Paul-le-Jeune, dans le cadre du Schéma Départemental des Véloroutes Voies Vertes et du Contrat de Développement de Pays de Rhône-Alpes.

Elle permettra également de déterminer le coût des actions à mettre en œuvre. Cette évaluation financière sera déterminante dans les suites à donner au projet.

### La Zone d'Activités.

L'atelier relais de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Aubenas est actuellement loué par l'entreprise Euro Négoce Finisseur de M. Lievens, spécialisée dans les pièces de rechange de machines pour les travaux publics et agricoles. Un atelier de réparation est ouvert afin de développer le service après-vente et propose une activité de garagiste. M. Lievens projette également de construire un autre bâtiment dans le cadre du développement de son activité.

La vente d'un lot a été réalisée cette année en vue d'installer l'entreprise de M. Debarge d'entretien d'appareillage vétérinaire. Son atelier verra le jour début 2007. D'autres projets d'implantation sur la ZA, déposés auprès de la CDC, sont à l'étude.

La communauté de communes vous souhaite à toutes et à tous de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année.



## Centre de Loisirs Intercommunal du Pays de Jalès

Le Centre de Loisirs ouvre ses portes aux enfants de 2 à 12 ans tous les mercredis et toutes les vacances scolaires.

Les enfants sont accueillis dans la salle d'activités de l'école de St Paul le Jeune de 7h45 à 17h00 ( garderie de 17h à 18h )

Les repas sont pris dans la cantine de l'école et sont livrés par le traiteur du village Mr Dartevelle.

L'équipe pédagogique prépare les programmes par semaine à thème en fonction des demandes des enfants, différentes activités sont ainsi mises en place. Cette année, grâce à nos partenaires, le Centre de Loisirs a pu proposer aux enfants :

- un stage sports et découverte du milieu avec " Explo "
- un stage d'initiation à la magie avec " Aladin "
- un stage d'initiation à l'équitation avec le " centre équestre des Combes "

De nombreuses sorties ont également été organisées comme le Vallon du Villaret, visite de la commanderie de Jalès, la patinoire ou la piscine de St Ambroix.

Ainsi que des séjours; à la Croix de Bauzon, à Palavas les Flots et à la base nautique des Camboux.

Afin de profiter de notre patrimoine naturel régional, nous avons aussi proposé aux enfants des randonnées sur les nouveaux sentiers balisés de St Paul le Jeune.

Nous remercions nos partenaires financiers ( CAF, DDJS , Conseil Général , CDC Pays de Jalès ) ainsi que toutes les personnes qui se sont investies à nos cotés, et qui ont contribuées à l'enrichissement du Centre de Loisirs.

**En prévision**: un séjour ski aux vacances de février, un séjour sports nautiques au lac des Camboux, accrobranche, musée du cochon, grotte de la Cocalière, stage cirque, stage de perfectionnement de magie, stage artistique avec Lamo, stage multi-sports, stage de danse, stage de marionnettes.....et encore pleins d'autres projets menés par les enfants.

N'hésitez pas à contacter les animatrices au 04 75 39 11 35 ou au 04 75 39 32 71

# DENOUZAVOU

1) Vous laissez tomber une pièce de 3 euro dans la Cèze.  
Comment allez-vous faire pour la récupérer ?

**J**e veux  
**O**uvrir le paquet de mon  
**Y**oyo  
**E**t celui qui contient  
**U**n  
**X**ylophone

**N**ous  
**O**ublions nos  
**E**nnuis  
**L**e jour de Noël.

On frappe à la porte. Un petit garçon demande :  
« C'est qui ?  
- Je voudrais voir ton papa.  
- Il est parti quand je suis arrivé.  
- Et ta maman ?  
- Elle est sortie quand papa est venu...  
- Il n'y a personne chez toi ?  
- Chez moi si, mais je suis tout seul aux toilettes... »



**B**onjour,  
**O**n a  
**N**ettoyé  
**N**os  
**E**toiles.

**A**près  
**N**oël  
**N**ous  
**E**spérons des  
**E**trennes.

**J'**arrive avec le  
**H**ibou Henri  
**A** l'école au fond des  
**B**ois pleins d'arbres.  
**I**l a neigé  
**T**oute la journée  
**E**t toute la nuit.

**A**ttention,  
**M**aman  
**A**rrive !  
**L**es  
**B**étises  
**O**nt  
**S**oudainement  
**C**essé...



- Moi, quand je serai grande, dit une petite fille à un petit garçon, je me marierai avec toi.

- Oh, j'aimerais bien, dit le petit garçon, mais ça va pas être possible, car chez nous on ne se marie, qu'avec des gens de sa famille. Mon papi a épousé ma mamie, mon tonton a épousé ma tata, et mon papa a épousé ma maman !

- Hier, j'ai vu un tyrannosaure sortir de chez le dentiste. Tu te rends compte... un tyrannosaure !

- Un tyrannosaure, chez le dentiste, mais qu'est-ce qu'il voulait ?

- Je ne sais pas, on n'a pas retrouvé le dentiste...

2) Qu'est-ce qui tire la langue quand on lui pince la queue ?

- Allô, bonjour, je suis bien au 04 75 36 90 88 ?

- Ah ! Non, vous faites erreur. Ici, on a pas le téléphone.

Un automobiliste vient de griller un feu rouge à Bessèges. Un gendarme l'arrête

- Quel est votre nom ?

Le chauffard répond à toute vitesse :

- Je m'appelle Liostywazniotr Vinowskyax-xiev.

- Mais... ça s'écrit comment ? demande perplexe le gendarme.

- avec deux « X ».

Moi j' préfère  
La quiche lorraine  
Avec des lardons  
Moi j' préfère  
La quiche lorraine  
Avec des lardons

Avec des lardons  
Donbaine  
Oh oh oh  
Avec des lardons...

Au clair de la lune  
Mon ami Pierrot  
Prête-moi ta plume  
Je n'ai plus de feutres...

A la pêche aux moules  
moules moules  
Je n'veux plus y aller  
Maman  
Les gens de la ville  
Ville ville  
Les ont polluées maman  
Les gens de la ville  
Ville ville  
Les ont polluées maman...

Une poule sur un mur  
Qui picorait du pain dur  
Picori  
Picora  
Et le mur s'écroula.

3) Qu'est-ce qui est vert  
et qui a la chair de  
poule ?

Merci au CCAS  
pour son cadeau  
de Noël !!!

1) vous avez déjà vu une  
pièce de 3 €...  
2) Un tube de dentifrice.  
3) Un cornichon.



## La chorale éphémère du 16 décembre 2006



La salle des fêtes du village a été, ce samedi, témoin de multiples rencontres:

Rencontre de villageois venant de divers hameaux; rencontre des jeunes et des autres, car de nombreux enfants nous ont fait la joie de leur présence; rencontre de marcheurs qui ont terminé leur après-midi de promenade avec nous; rencontre traditions de Noël, les disparues et vivantes, surtout celles qui enchantent les papilles; rencontre de la langue, connue de certains, découverte par d'autres.

Nous avons modestement pensé que nous ne serions pas très nombreux. Les photocopies tirées en trop peu d'exemplaires ont obligé à des rapprochements, encore un prétexte de rencontre.

Le vin chaud, les 13 desserts, le café ont aidé les voix à se délier et la chorale improvisée a donné à chacun le plaisir de chanter en groupe.

Nous avons découvert ensemble des Chants traditionnels occitans et des histoires qui ont mis tout le monde à contribution. Des mains, Des pieds et de la Voix, nous avons aidé *las tre galinetas* à bâtir leur *cabaneta*, *lo lop a las naujar*, nous sommes partis ensemble à la chasse à l'ours, mais tout le monde en a réchappé. Le Roîtelet est devenu le roi des oiseaux et nous avons ciré nos sabots, nos chaussons et nos souliers.

N'oublions pas la rencontre la plus belle: les joues du petit Nascimo, deux mois, le plus jeune du village, à qui tout le monde avait envie de faire.... « *un molon de potons* ».

(Pour la lecture de l'occitan, rendez-vous un prochain samedi matin.)

En attendant, merci d'avoir participé joyeusement.

Elisabeth Hours-Azzolini







## Quand craquaient les Péloux..... de et par Jean-Luc Violet

C'est une pièce de théâtre que quelques amateurs nous ont proposée vendredi 29 décembre 2006 à la salle des fêtes: une trentaine de personnes étaient venues et sont reparties visiblement conquises.

Avec humour les acteurs nous ont fait revivre la désertification de nos Cévennes, sur fond musical signé Jean Ferrat, à travers l'histoire de la châtaigne, de la soie et du « clinton ».

L'ambiance était chaleureuse aussi pouvons nous espérer une représentation sur la place à la belle saison ... mais nous en reparlerons; j'ajoute que c'est la « Bibliothèque » qui « supportait » cette belle soirée.

Merci à tous d'avoir permis ce moment agréable et inhabituel !

Alice ICARD

---

### Association pour la sauvegarde du Patrimoine

#### Le mot du Président

Chers amis

En ce début d'année nouvelle permettez moi de vous présenter; au nom des membres de l'association, tous mes vœux de santé, bonheur et prospérité et de vous remercier pour votre participation et votre soutien. Profitons en pour faire un petit récapitulatif des activités de l'association au cœur de l'année passée.

En début d'année 2006 en collaboration avec d'autres association nous avons pu découvrir ou redécouvrir les grandes marches d'Abeau et le four à Antimoine, visite très intéressante commentée par un expert des lieux.

Dans le même temps nous avons commencé la remise en couleurs des statues de l'église.

Au début de l'été l'association a proposé comme chaque année un baléti de musique et danse traditionnelles. Notre amie Anne Bobenrieth a orchestré cette manifestation de main de maître notamment par le choix du groupe folklorique qui a fait danser grands et petits dans une ambiance des plus chaleureuse.

Pendant la période estivale la vente de T-shirts siglés « MALBOSC » sur le marché paysan du dimanche a rencontré un vif succès, vous avez été nombreux à répondre favorablement à cette opération de soutien, pas un dimanche ou de nouveaux amis ont pu ainsi arborer fièrement ce T-shirt et déclarer ainsi avec nous: « A qui nostro pais » une mention spéciale et un grand merci à Gérard et paulette qui ont pour leur part fait l'acquisition de 18 pièces.

Une belle initiative a été prise au cours de l'été par trois jeunes gens en vacances à Malbosc et qui voulant apporter leur soutien à l'association on imaginé une buvette d'un soir pour les joueurs de pétanque sur la place de l'église, boisson sans alcool et larges sourires, nos trois jeunes amis ont remis la totalité de la recette à notre trésorière. Un grand merci à eux qui ont pour cette action mérité sans nul doute le titre de membres actifs.

En septembre la paella géante a réuni une soixantaine de personnes dans la salle des fêtes, occasion pour certains de faire connaissance avec l'association mais aussi avec d'autres habitants du village.

En automne une ballade au chastellas et une matinée d'approche de l'occitan menées par Elisabeth nous ont a nouveau réunis pour quelques moments bien sympathiques.

Enfin le goûter de Noël avec ses chants traditionnels en occitan et provençal a permis à toutes les générations confondues du village de se retrouver autour de treize desserts avec Elisabeth en chef de chœur improvisé.

Espérant que vous aurez l'envie de nous rejoindre pour les activités de l'année qui commence nous auront plaisir de vous accueillir au sein de l'association. Les projets ne manquent pas, vos bonnes volontés sont toutes bienvenues.

A tous encore meilleurs vœux

E. Beaurain





## Des nouvelles du SIDET

Le Syndicat Intercommunal de Développement Economique et Touristique existe toujours ! Même s'il continue son rôle de maître d'ouvrage de la salle omnisport de Les Vans, il s'est réorganisé d'une manière forte autour de la Brigade Verte. Celle-ci s'est professionnalisée. Elle n'assume plus le rôle de chantier d'insertion. Nous avons donc trois personnes en permanence sur le terrain pour l'entretien des chemins de randonnées et l'accompagnement de divers chantiers permettant la pratique du parapente, du canoë Kayak ou de l'escalade.

Vient s'ajouter à cette équipe:

- une personne responsable du bon fonctionnement de celle-ci. Il organise les chantiers et rencontre les maires afin d'élaborer un programme d'actions pluri annuel. Il est en lien avec les différents partenaires de notre territoire (CG, PNR, OT, associations).
- Une secrétaire pour assumer toute la partie administrative et comptable de la structure.

De plus, le SIDET est doté d'une commission « pleine nature » présidée par un élu et animée par le responsable de la Brigade Verte. Cette commission est un lieu d'échanges privilégié avec les acteurs principaux du développement touristique. C'est un lieu de rencontre avec les différentes associations et/ou structures permettant d'étudier en concertation une ou plusieurs actions particulières (randonnée à thème, joueurs de blocs d'escalade, aire d'envol de parapente, etc.) ou un plan d'aménagement plus global (Natura 2000, Espace sensible du Conseil Général, pôle randonnée du PNR, etc.).

L'action du SIDET au travers de sa brigade verte et de sa commission est de plus en plus reconnue et devient de plus en plus incontournable dans son domaine d'activités. C'est un outil de développement mais aussi de régulation et de maîtrise de ce développement au service de notre territoire.







## Le pin de Salzman

Le pin de Salzman est une sous-espèce du pin noir décrite à Saint Guilhem le Désert par un botaniste allemand résidant à Montpellier.

A Malbosq, dans le sud de l'Ardèche, et débordant sur la commune voisine de Bordezac (Gard), une forêt-relique de ces *Pinus nigra salzmannii* subsiste depuis la fin de l'ère tertiaire, et, curieusement, ne vient d'être mise à jour qu'en 1996, par l'association Cèze et Ganière, le Parc national des Cévennes et une équipe du CNRS dirigée par le professeur Quezel, de l'institut méditerranéen d'Ecologie et de Paléocologie.

Sur ce substrat extrêmement aride et pauvre, le pin de Salzman n'a pas été concurrencé par d'autres espèces, les feuillus notamment. Bien installé sur un sol qui ne pouvait porter que lui, il a vu passer les temps géologiques. Quand les agriculteurs se sont mis à défricher les terres pour les cultiver ou couper du bois d'œuvre, les terres utilisées par ce pin n'intéressaient personne, non plus que ce mauvais bois, ce mal bosc qui finalement donna ce nom au village. En effet, vivant de rien, ces arbres ont une croissance très lente et poussent, petits et tordus, sans intérêt économique, mais empreints de la magie héritée des siècles passés à rester imperturbables aux changements alentours.

Venue du fond des âges, cette forêt reste probablement dans son état originel, à une modification près, qui risque de lui être fatale à long terme: l'arrivée, au début de ce siècle, du pin maritime. Ce dernier, s'il est capable de s'implanter sur ce substrat, ne peut vraiment y pousser. Il suffit tout de même, étant donnée sa densité, à gêner les repousses de pins de Salzman.

Outre le projet minier en cours (heureusement, abandonné !), qui détruirait ce patrimoine naturel s'il aboutissait, une légère intervention humaine serait donc nécessaire pour « maintenir en l'état », comme le demande la Directive Habitat, cette forêt: enlever les repousses de pins maritimes, qui se distinguent très bien sur les très jeunes plants, et diminuer la densité des pins maritimes adultes alentours.

A la demande de Cèze et Ganière, deux expertises concernant cette forêt unique ont été faites:

- l'une de M. le Professeur Quezel, qui fait le point des études biochimiques (chromatographie des terpènes) en cours sur ce peuplement et l'ensemble des stations qui étaient autrefois peuplées de Salzman dans les Cévennes, montrant qu'il s'agit du SEUL PEUPELEMENT GENETIQUEMENT PUR, et qu'il est génétiquement UNIQUE;
- L'autre émane de M. Dejean, du Parc National des Cévennes, qui montre que les autres peuplements de cet arbre alentours, concernées par la Directive Habitat, sont secondaires à ce noyau primaire;
- Enfin, une lettre que M. le directeur du Parc National des Cévennes a adressé à Madame le Ministre de l'Environnement souligne l'importance de cette forêt exceptionnelle.





# BÊTE A BON DIEU

## Entre légendes et réalités



Qui ne connaît la Bête à Bon Dieu ! Même les plus craintifs fondent d'attendrissement devant ce charmant coléoptère, haut en couleur... J'ai nommé la coccinelle !

Pourquoi l'appelle-t-on la bête à Bon Dieu ? Il était une fois... au Moyen Age, un homme accusé d'un affreux crime. Il clamait son innocence, mais n'en fut pas moins condamné à mort. A l'heure du supplice, une coccinelle se posa sur le billot de la décapitation; l'homme la prit sur sa main, et l'éloigna, afin qu'elle ne périsse pas avec lui. Les juges, émus, se dirent qu'une telle sensibilité ne pouvait être le fait d'un criminel. Il fut donc gracié.

Le bon peuple convaincu que Dieu avait envoyé la coccinelle pour le sauver, lui donna ce titre de « Bête à Bon Dieu ».

De nos jours, la sainte bestiole continue ses bienfaits. Elle conjugue survie et protection de la nature, en intervenant là où les pucerons, cochenilles et autres acariens menacent.

La coccinelle à sept points, la plus connue (elle peut aussi en avoir deux, dix ou quatorze), passe l'hiver au pied des plantes, dans les feuilles mortes, sous la mousse, les écorces d'arbre, dans les abris, les cabanes. Au printemps, réveil et saison des amours... La femelle va pondre ses œufs (dix pontes, à raison de dix à cinquante œufs par ponte), à proximité des colonies de pucerons, puis elle meurt.

Au terme d'une courte incubation, les larves, issues des œufs, se restaurent abondamment: environ 200 pucerons chaque jour ! Grâce à ce régime, elles évoluent. Les larves se transforment en nymphes, puis deviennent adultes en été.

Les chercheurs, conscients de l'utilité de la coccinelle, ont mis au point des méthodes d'élevage « en batterie ». Les œufs ou les larves sont vendus, pour être utilisés par professionnels ou amateurs de culture biologique.

Les coccinelles sont nombreuses dans votre jardin ?

Présentez leur vos plantes sensibles aux invasions de pucerons: les rosiers, les boules de neige, seringats, et bien d'autres... Pour le plaisir et la tradition, n'oubliez pas: c'est aussi un porte bonheur. En voici le secret: prendre la coccinelle sur sa main, souffler doucement sur elle, et faire un vœu juste à l'instant où elle s'envole.



Extrait du quotidien « La Montagne »



# Le plan d'action du préfet: bilan à trois mois

L'avenir agricole du 2 novembre 2006

En juillet 2006, le préfet validait l'entrée en vigueur d'un plan d'action élaboré en concertation avec les instances compétentes en matière de chasse. Un premier bilan a été fait lundi 23 octobre à la DDAF.

Ce plan d'action est né fin 2005, suite à un constat alarmant sur l'ampleur des dégâts de gibier dans certains secteurs du département. Le préfet instaure une priorité à l'action de chasse avec une exigence de résultat, assortie en cas d'insuffisance de la mise en œuvre d'actions de destructions aux modalités nouvelles.

Sept objectifs ont été fixés. Après cinq mois d'application, quel est le résultat concret ?

Dans le cadre de l'objectif 1, « exiger un effort de chasse adapté aux enjeux et le contrôler », une carte des territoires déterminant les zones de déséquilibre a été élaborée. Dans cette zone, le plan d'action interdit à toute ACCA d'avoir un règlement intérieur plus restrictif que la réglementation départementale, notamment en ce qui concerne le nombre de jours de chasse, la date de fermeture de la chasse, et les restrictions de tir.

Seulement 122 règlements intérieurs ont pu être contrôlés par la DDAF. Parmi eux, on constate que 18 ne sont pas conformes et que 67 ACCA n'en ont pas. Cette absence n'est pas satisfaisante: si réellement les chasseurs appliquent la réglementation départementale, il serait nécessaire d'en rappeler à tous la teneur dans le règlement intérieur.

Pour les responsables agricoles, Dominique Laffont (FDSEA) et Henry Chantepy (chambre d'agriculture), ces chiffres ne sont pas bons. De plus, dans les communes situées dans la zone en déséquilibre et qui auraient moins de dégâts, on attendait des chasseurs locaux qu'ils jouent le jeu et qu'ils appliquent la réglementation départementale, ceci pour plus de cohérence. Mais les revendications inverses vont bon train. Les responsables du monde agricole sont fortement déçus par cette attitude.

Le plan exige des objectifs de chasse chiffrés. Une large information sur l'intensification de la chasse a été faite par la Fédération des Chasseurs. Les chiffres seront connus courant décembre.

Le second objectif porte sur la chasse dans les réserves en zone de déséquilibre et autour des habitations. Sur le premier point, le plan incite fortement à chasser les réserves en zone de déséquilibre. Sur les 201 communes, 56 ont fait une demande de suspension de réserve, mais toutes n'ont pas fait suivre la demande des faits.

Sur le second point, une information a été faite auprès des agriculteurs et des chasseurs sur la possibilité pour tout propriétaire de chasser dans un périmètre de 150 mètres autour des maisons d'habitation, sous réserve bien entendu, d'être titulaire du permis de chasse.

Les autres objectifs portent sur divers points: l'amélioration des actions administratives, notamment des battues, qui se font plus facilement sur plusieurs communes. Les responsables agricoles ont rappelé que l'efficacité des battues tient avant tout à l'efficacité des chasseurs, et qu'il y a encore des efforts à faire dans ce domaine...

Diverses nouvelles mesures ont été évoquées: le tir à l'agrainage, l'interdiction totale d'agrainage... Sur ces points, le schéma départemental de gestion cynégétique est fortement attendu.

Le responsable de la DDAF a rappelé que le préfet a saisi les ministères compétents sur les problèmes d'incohérence et de faiblesse d'indemnisation. Les responsables agricoles attendent une réponse...

Les derniers objectifs portent sur la concertation avec le terrain, sur l'assurance de la destruction de sangliers et la valorisation de la viande en cas de pression insuffisante.

La profession agricole attend avec impatience le bilan intermédiaire de chasse qui doit être fait courant décembre. Elle souhaite avoir les résultats le plus rapidement possible pour que les mesures adéquates soient prises en temps et en heure

Chantal Besson, FDSEA 07



*Le plan d'action instaure une priorité à l'action de chasse avec une exigence de résultat.*





Souvenirs de blessures pour les aventuriers en herbe, délice de confitures pour d'autres, la ronce, souvent mal aimée, possède pourtant de multiples qualités.

Le premier contact avec les ronces est souvent déplaisant: un entrelacs de tiges solides couvertes d'épines acérées qui barrent le chemin ou vous blessent au passage. Victor Hugo lui-même dans sa *Légende des Siècles* a une bien mauvaise estime de la ronce: « Pourquoi la ronce qui nous hait ? Pourquoi l'épine au seuil des bois, comme une lance ? »

Les blessures qu'elle laisse lui doivent d'être souvent associée au diable même si de nombreuses légendes se rapportent à des statues de la Vierge apparues miraculeusement dans des bosquets de ronce, comme à Josselin en Bretagne. Elle est parfois symbole de persévérance en raison de sa vitalité. La légende de Tristan et Iseult dit qu'à la mort du couple, le roi Marc fit enterrer les corps de son épouse et de son neveu dans deux cercueils séparés. Pendant la nuit, une once jaillit de la tombe de Tristan et s'enfonça dans celle d'Iseult unissant à nouveau les amants. On la coupa mais elle repoussa la nuit suivante et le roi Marc interdit de la couper à l'avenir. Nous trouverons peut-être une explication au caractère « piquant » de notre plante dans une légende commune à de nombreuses régions de France. Les ronces tenaient jadis une auberge, mais elles firent crédit à tant de voyageurs qu'elles durent fermer boutique. Depuis ce temps-là, postées sur les chemins, elles accrochent tous ceux qui passent pour les faire payer comptant !

## Envahissante la ronce ?

La ronce est abondante dans toute la France, jusqu'en montagne. Elle est même souvent considérée comme envahissante tant son dynamisme est

important. Elle n'est en fait qu'un révélateur d'un sol riche en matière organique végétale par des dépôts ou la décomposition des végétaux. Sa présence annonce le retour progressif de la forêt. Elle progresse aujourd'hui car l'agriculture régresse et les techniques agricoles changent.

Dans certains endroits, la diminution des herbivores sauvages facilite aussi l'installation des ronces. Elle est en effet une source de nourriture pour les animaux: les chevreuils en consomment les feuilles, les renards en apprécient les baies et les abeilles en butinent les fleurs pour donner le miel de ronce. De nombreux insectes profitent aussi de la plante dont plusieurs espèces de papillons comme le thécla de la ronce, *Callophrys rubii* ou le bombyx de la ronce, *Macrothylacia rubi*.

La présence excessive de la ronce sur certains sites naturels est toutefois préjudiciable car elle ferme le milieu et empêche le développement de l'herbe. Alors comment restaurer une prairie ou un espace ouvert occupé par les ronces ? Il faut couper les tiges, exporter les débris pour ne pas ajouter de matière organique et arracher les souches les plus robustes. Seuls le pâturage ou la fauche permettent, en quelques années, de repousser la ronce pour de bon. Une autre solution est de laisser des arbres s'installer ou de les planter. Le couvert s'épaississant, les ronces disparaîtront.

## Utilisations

Le plus simple n'est-il pas de retrouver les nombreux usages de la ronce ? Cette plante aux abords « difficiles » sait aussi être très généreuse.

Une fois les aiguillons retirés, les branches servent pour la vannerie, seules ou comme liens de paille de

blé. La plante étant très riche en tannins elle est employée pour le tannage des cuirs et des peaux.

Quand on pense aux vertus nutritives de la ronce, il vient immédiatement en tête le goût de ses fruits, composés de petites drupes juteuses collées entre elles. Délicieuses les mûres ? Pas toujours ! Cela dépend des espèces, très nombreuses.

La ronce est encore appelée mûrier sauvage ou mûrier des haies, en raison de la ressemblance de son fruit avec celui du mûrier, *Morus nigra* L. Le mûrier « vrai » est un arbre de la famille des moraceae, couramment planté en Ardèche et dans la Drôme à l'époque de l'élevage des vers à soie. D'ailleurs, les recettes de cuisine confondent souvent mûres du roncier et mûres du mûrier !

## Comment identifier la ronce, au sens large ?

C'est un arbrisseau à rameaux retombants, souvent de couleur violette ou rouge sombre, très ramifiés et munis d'aiguillons droits ou courbes. Les tiges anguleuses s'enracinent spontanément à leurs extrémités pour former de nouveaux pieds. Les feuilles possèdent de trois à cinq folioles dentées, les nervures portant des aiguillons. Le fruit caractéristique, rouge puis noir à maturité, est comestible et nutritif. La partie supérieure du réceptacle tombe avec le fruit.





La mûre contient des sucres, de la pectine, de la vitamine PP et se prête à toutes les préparations sucrées: confiture, gelée, sirop, pâte de fruit, tarte, vinaigre... Elle entre aussi dans la fabrication de nombreuses boissons, liqueurs, vins aromatisés ou boissons fermentées. Les indiens du Canada fabriquent une sorte de bière en faisant bouillir les fruits sur les tiges, auxquels ils ajoutent du sucre et de la levure pour la fermentation.

Si la nature n'est pas suffisamment généreuse autour de chez vous, vous pouvez planter des variétés cultivées de ronces, souvent moins envahissantes et dont certaines sont sans épines comme la « Thornless evergreen » ou la « Perle noire », aux fruits très sucrés.

Les jeunes feuilles légèrement fermentées servent à remplacer le thé sans en posséder les vertus excitantes. Pour cela, placez-les un jour ou deux dans un linge humide ou en couches tassées d'une dizaine de centimètres, à une température comprise entre 25 et 40°.



### Propriétés médicinales

Ce sont surtout les feuilles qui sont récoltées pour la médecine. A l'état frais, un cataplasme de feuilles de ronce est un excellent hémostatique, idéal pour les coupures et les petites blessures, dont les piqûres...de ronce.

Préparée en infusion à raison de 20 à 30 grammes de feuilles pour un litre d'eau, la feuille de ronce est utile en cas de diarrhées et de saignements. En resserrant les tissus de l'intestin, elle ralentit l'absorption du sucre, ce qui est bénéfique aux diabétiques.

En gargarisme, elle fortifie les gencives, arrête les saignements et calme les maux de gorge et les aphtes.

En application externe, l'infusion de feuilles de ronce permet une meilleure cicatrisation des petites plaies et soulage les hémorroïdes et les dermatoses comme l'acné ou l'eczéma.

La plante est dénuée de toxicité mais ne doit pas être employée chez la femme enceinte en raison de sa proche parenté avec le framboisier, dont les feuilles agissent en renforçant les contractions de l'utérus.

Le fruit est astringent et antidiarrhéique à condition d'en retirer les graines, sans quoi il est plutôt laxatif. Séchés, ils sont ajoutés aux infusions insipides ou au goût désagréable.



### Produits de beauté

La cosmétique emploie aussi notre plante. L'infusion ou l'eau distillée de feuilles est bénéfique pour les peaux grasses et resserre les pores de la peau. L'arôme du fruit entre dans la composition de nombreux parfums aux notes féminines comme Azzara de Azzaro, Cool Water Woman de Dadidoff, ou encore Acqua de Gio de Armani.

La ronce a-t-elle livré tous ses secrets ? Rien n'est moins sûr car, que connaît-on de l'huile faite à partir de ses graines, Et son bourgeon, connu pour faciliter la régénération de l'os, peut-il soigner l'ostéoporose.

Vincent Delbecq

### Quelques recettes

#### *Vin de mûres*

Cueillez les mûres à maturité et par temps sec. Ecrasez-les et placez-les dans un récipient (fût, bidon, bouteille de limonade) en ajoutant un volume égal d'eau bouillante. Laissez dans un local, à une température de 10-15), jusqu'à ce que la fermentation se manifeste par de petites bulles de gaz s'élevant à la surface du liquide. Soutirez par temps clair et mettez-le en bouteille en ajoutant 100 g de sucre par litre.

#### *Pâtes de fruit à la mûre*

Pressez des mûres fraîches afin d'obtenir 60 ml de jus. Filtrez, ajoutez de 30 à 60 g de sucre, 2 grammes de gomme arabique et 2 g d'agar-agar. Portez à ébullition, versez dans un récipient carré de manière à avoir environ 1 cm de liquide au fond.

Placez au réfrigérateur : la préparation gélifie en moins d'une heure. Découpez selon votre envie des carrés, des ronds... Laissez sécher une journée avant de tremper dans le sucre pour la touche finale.



### BOTANIQUE

Sous le terme de ronce se regroupent plusieurs espèces, du genre *Rubus*. Ce genre botanique abrite ainsi la ronce commune, *Rubus fruticosus* L., la ronce bleue, *Rubus Caesius* L., la ronce à feuilles d'ormes, *Rubus ulmifolius* Schott...

Pour les botanistes, la simple *Rubus fruticosus* L. comporterait 66 espèces distinctes. Ces espèces, très proches au niveau botanique, sont assez difficiles à différencier, d'autant qu'elles s'hybrident entre elles !

Fort heureusement, pour celui qui les récolte leurs vertus médicinales sont identiques et leurs fruits comestibles.





Cancer cutané, le mélanome est généralement facile à traiter lorsqu'il est déposé tôt. Deux mots d'ordre: pensez à examiner régulièrement votre peau et consultez votre médecin au moindre doute.

## Mélanome: surveillez votre peau

Le mélanome est un cancer cutané rare mais redoutable en raison de sa capacité à métastaser. Il est principalement lié aux coups de soleil pris dans l'enfance et aux expositions solaires intermittentes et intenses (notamment les coups de soleil pris pendant les vacances d'été). Plus de 7 000 nouveaux cas sont répertoriés annuellement en France, soit trois fois plus qu'il y a vingt ans.

### Sujets à risques

Le mélanome peut se déclarer chez des personnes de tous âges mais il est rare chez les enfants (l'âge moyen de survenue est d'environ 40 ans). Les personnes à peau claire sont plus exposées, notamment les roux ou les blonds, qui prennent facilement des coups de soleil et ont du mal à bronzer. La présence de nombreux grains de beauté sur le corps, les antécédents familiaux constituent par ailleurs des facteurs de risque importants.

Lorsque le mélanome est détecté assez tôt, il est le plus souvent guérissable. Le traitement consiste alors à retirer la lésion grâce à une petite intervention chirurgicale. Diagnostiqué tardivement, les chances de guérison diminuent. Plus il a eu le temps d'évaluer et s'est disséminé, plus les traitements existants ont une efficacité limitée.

La détection précoce étant la meilleure chance de guérison, il est essentiel de surveiller sa peau. Comment faire ? En pratiquant régulièrement—environ trois fois par an—un auto-examen qui consiste à observer toutes les parties de son corps (sans oublier les pieds, entre les orteils, sous la plante des pieds et les mains).

### Autodiagnostic sur tout le corps

Le mélanome se manifeste essentiellement de deux façons: apparition d'une petite tache pigmentée (cas le plus fréquent) ou modification d'un grain de beauté existant (20 % environ des cas). La méthode « ABCDE » peut vous aider à repérer les signes suspects dès leur apparition. Attention: la présence d'un ou plusieurs critères ne signifie pas forcément que vous avez un mélanome mais elle ne doit jamais être ignorée ! Consultez donc sans tarder votre médecin traitant qui, au moindre doute, demandera l'avis du dermatologue. « En fonction de votre risque lié à vos antécédents et à votre peau, le spécialiste vous conseillera sur la fréquence appropriée de vos examens de suivi: tous les six mois, tous les ans, etc. », conclut Martine Bagot, docteur à l'hôpital Henri Mondor de Créteil. Et s'il le faut, il interviendra pour retirer la lésion et la faire analyser. Si elle devait être maligne, encore une fois, pas de panique: pris à temps, ce cancer se soigne bien aujourd'hui.

Claire Reuillon



#### Les signes qui doivent alerter

**A** comme Asymétrie: forme non circulaire (la plupart des mélanomes ne sont pas ronds).

**B** comme bords irréguliers: bords dentelés, mal délimités.

**C** comme Couleur non homogène: pas de couleur franche et uniforme mais plusieurs couleurs (blanc, bleu, rouge, marron, noir).

**D** comme Diamètre: en général supérieur à 6 mm.

**E** comme évolution: une tache pigmentée qui change d'aspect rapidement (forme, taille, épaisseur, couleur) est a priori suspecte.

Une démangeaison, un saignement, doivent d'autre part être pris au sérieux.